



Ville de  
MONT-TREMBLANT

# MODIFICATIONS AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME Omnibus mai 2021

Service de l'urbanisme

# Règlements modifiés

- 1. Plan d'urbanisme**
- 2. Permis et certificats**
- 3. Zonage**
- 4. Construction**
- 5. Plans d'aménagement d'ensemble**



# Plan d'urbanisme

- **Indiquer que le secteur du projet La Belle peut être assujéti au règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble.**
- **Agrandir l'affectation résidentielle forte densité au détriment de l'affectation commerciale artérielle.**



# Plan d'urbanisme



Ville de  
**MONT-TREMBLA**

# Zonage

- Préciser le tableau des constructions dans les marges et cours;
- Modifier la hauteur minimale des portails d'entrée;
- Interdire les logements accessoires dans les projets intégrés;
- Pour les projets intégrés, préciser le calcul des cours avant, latérales et arrière et les aires d'isolement entre les bâtiments;
- Indique que lors d'une plantation, les arbres devront être indigènes de la région.



# Zonage

- **Pour la zone CV-338, enlever la mixité commerciale obligatoire sur la rue Labelle entre la rue de Saint-Jovite et la rue du Cap**
- **Autoriser l'habitation trifamiliale dans la zone CV-338**





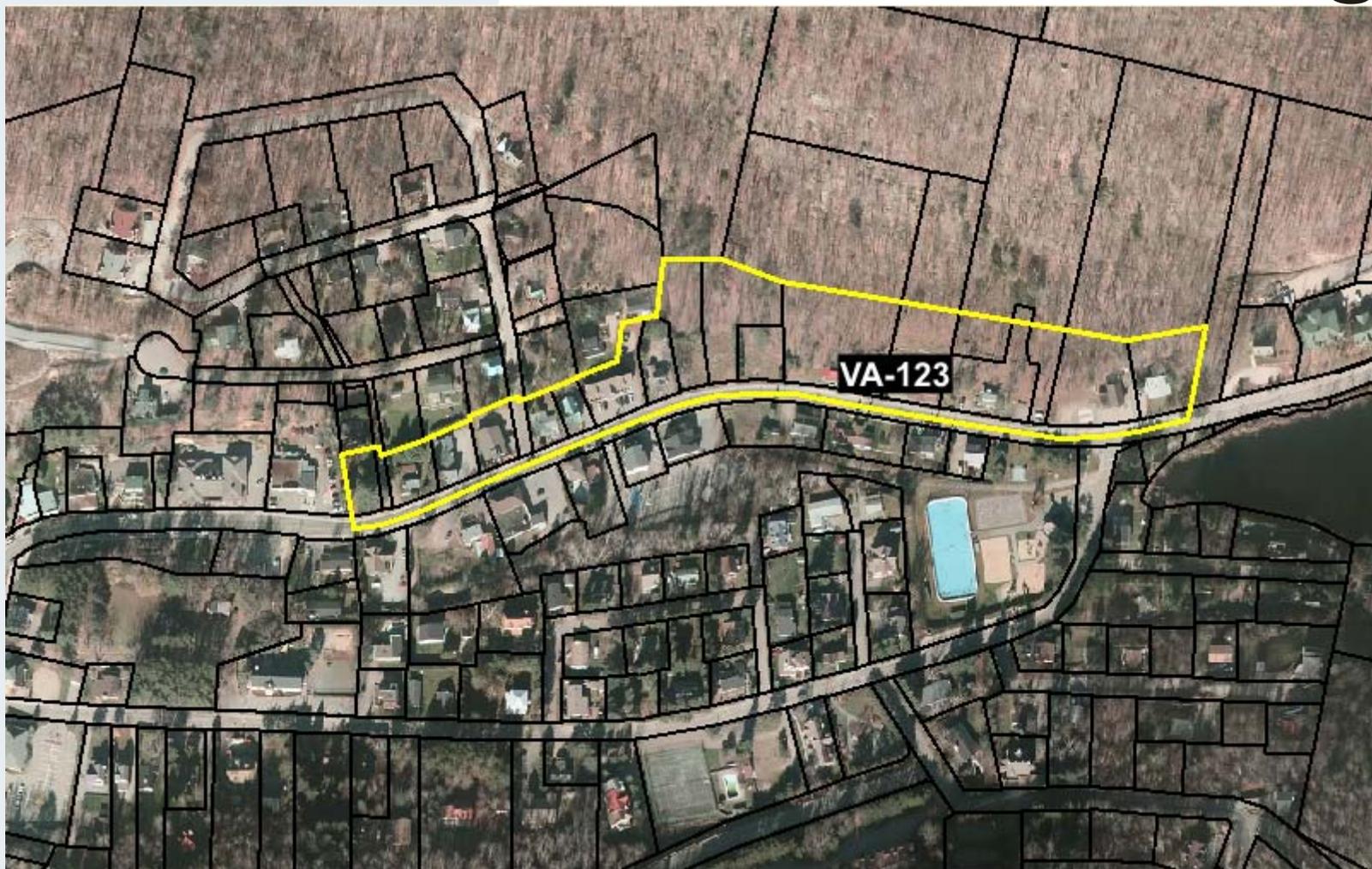
Ville de  
**MONT-TREMBLANT**

# Zonage

- **Pour la zone VA-123, enlever la mixité commerciale obligatoire sur le chemin du Village**



# Zonage



Ville de  
**MONT-TREMBLANT**

# Zonage

- **Créer la zone RF-300-1**
- **Autoriser le multifamilial en projet intégré;**
- **Modifier le ratio case de stationnement versus nombre de logements;**
- **Obliger une bande tampon avec le terrain voisin**
- **Autoriser le stationnement en cour avant**
- **Limiter le nombre total de logements**



# Zonage



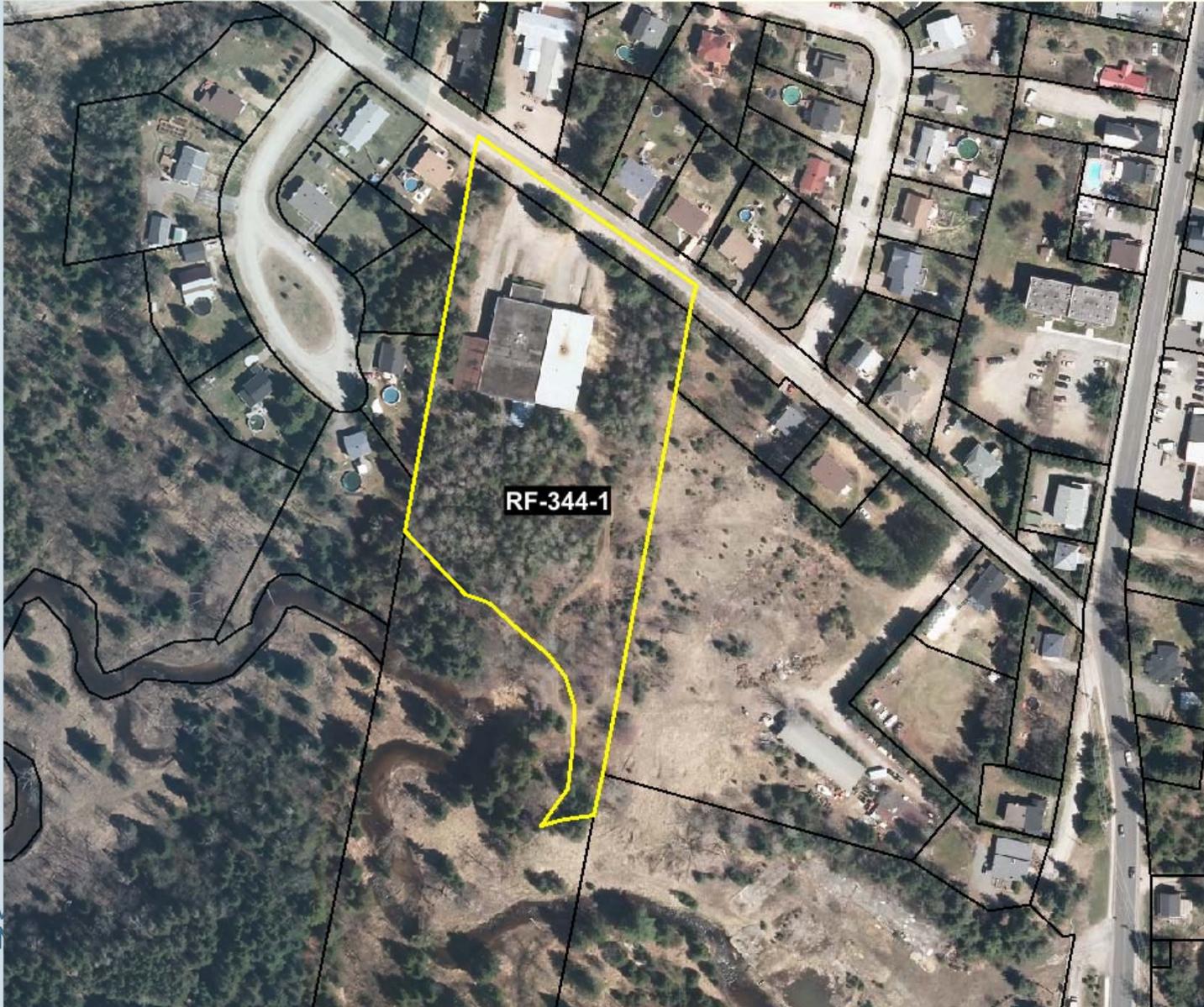
Ville de  
**MONT-TREMBLANT**

# Zonage

**Pour la zone RF-344-1, à l'intérieur des zones tampons, remplacer la clôture opaque par un talus végétalisé et ne plus limiter le type d'entreposage.**



# Zonage



# Zonage

**Modifier la zone de contrainte  
pour les zones de mouvement de  
sol.**



# Zonage



# Zonage

**Pour la zone RC-402, autoriser une épicerie d'un maximum de 400 m<sup>2</sup> avec vente d'alcool.**



# Zonage



Ville de  
MONT-TR

# Permis et certificats

- **Pour les projets intégrés, préciser les documents pour l'espace naturel avant et après les travaux.**



# Construction

- **Enlever les normes sur les réducteurs de pression;**
- **Mettre des normes pour avertisseur de monoxyde de carbone;**
- **Mettre des normes pour identifier les raccords pompiers;**
- **Mettre des normes pour les extincteurs portatifs**



# Plan d'aménagement d'ensemble

**Édicter les objectifs et critères d'un plan d'aménagement d'ensemble pour le secteur du projet La Belle.**



# Approbation référendaire

**Le projet de règlement de zonage contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire aux articles *3, 5, 7, 8, 9, 10 et 11.***



# Approbation référendaire

- Toute demande d'approbation référendaire doit indiquer la disposition qui fait l'objet de la requête ainsi que la zone d'où elle provient. Elle doit être signée dans le cas où il y a plus de 21 personnes intéressées (habiles à voter) dans la zone par au moins 12 d'entre elles, ou dans le cas contraire, par au moins la majorité d'entre elles.
- La demande doit être reçue par la municipalité au plus tard le 8e jour qui suit celui où est publié l'avis prévu par l'article 132 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, lequel paraîtra dans une prochaine édition du journal L'Information du Nord Mont Tremblant.



**Pour tous les règlements**

# **Période des questions ou interventions du public**



Ville de  
**MONT-TREMBLANT**

Merci et bonne soirée!

*Service de l'urbanisme : une équipe de professionnels complice du succès de votre projet.*



Ville de  
**MONT-TREMBLANT**



Ville de  
**MONT-TREMBLANT**

*Ville centre, ouverte sur le monde, ayant à cœur  
la qualité de vie de ses citoyens et de ses citoyennes*